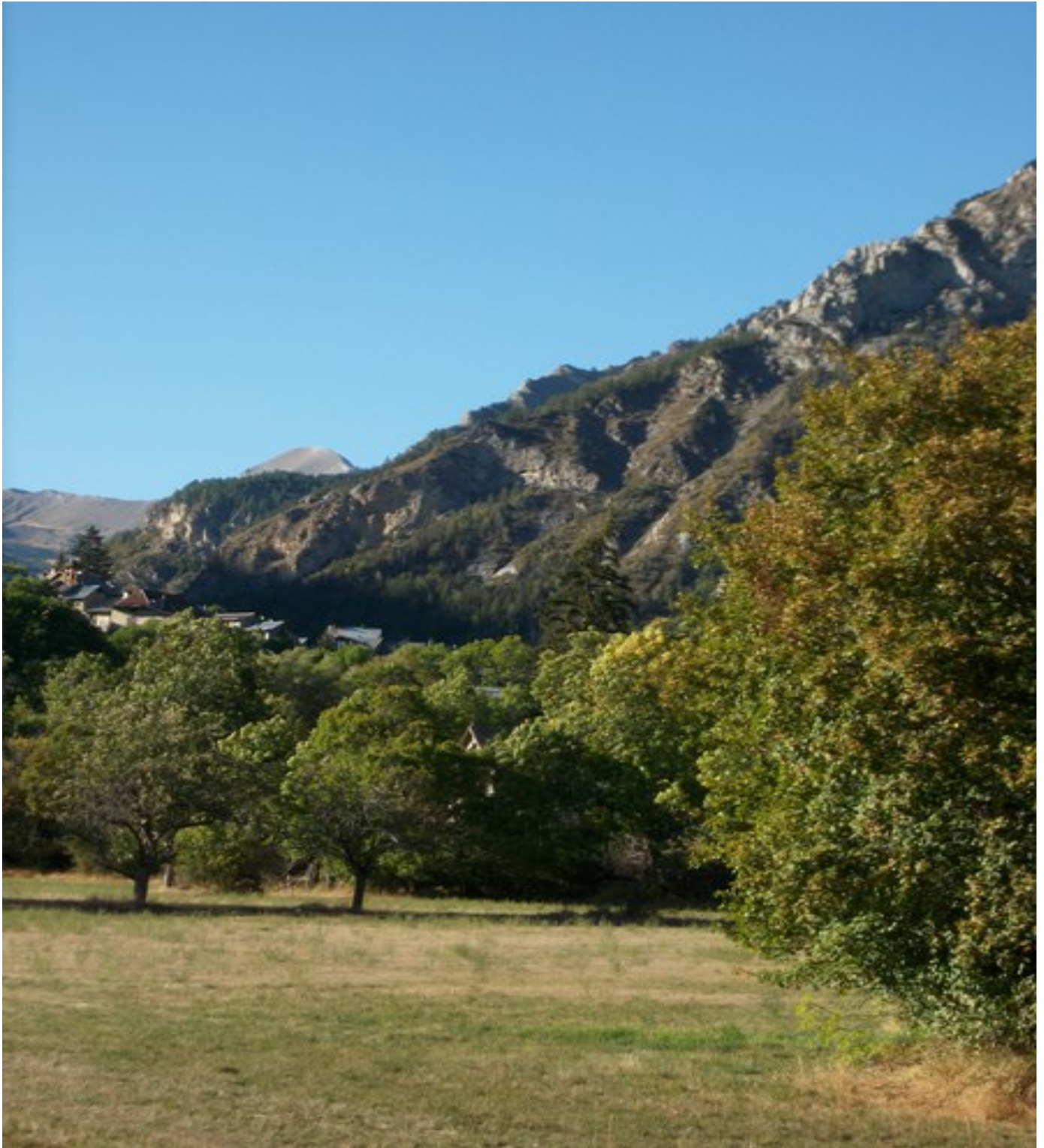




LE PETIT VILLARROIS



Hiver Eté 2017

N° 52

Le Mot du Maire

« Nous nous excusons pour le retard de la parution de notre bulletin municipal, les principaux rédacteurs ont été pris par la préparation des diverses manifestations.

Comme chaque été lors de la réunion publique nous avons pu discuter des chantiers en cours.

L'enfouissement des réseaux, eau potable, électricité et télécoms du quartier Viéraron jusqu'au camping du Haut-Verdon, le réseau d'eau potable est entièrement rénové. Je rappelle qu'en cette période de sécheresse, il faut éviter de gaspiller l'eau.

La zone artisanale est aujourd'hui de la compétence de la Communauté de Communes. Le maître d'œuvre a été choisi, et va devoir terminer les démarches administratives afin de préparer le permis d'aménager. Nous espérons que dans l'année 2018 les travaux pourront démarrer pour qu'en 2019 des entreprises puissent s'y installer.

Vous avez dû voir dans la vallée de Chasse des banderoles contre la construction d'une micro-centrale électrique sur la Chasse. Lors de notre réunion, j'ai expliqué que des études d'impact et de faisabilité étaient en cours. Dès que nous aurons tous ces éléments, avant de prendre une décision, nous organiserons une réunion en mairie pour expliquer l'intérêt de ce projet et ses conséquences.

L'actualité du moment, c'est la fusion des intercommunalités. La nouvelle entité Alpes Provence Verdon s'étale sur un territoire de 100 km avec 11 000 habitants, des bassins de vie très différents, cela améliorera-t-il notre vie au quotidien ? J'en doute, il faudra apprendre à travailler et vivre ensemble.

Le PLU a été arrêté par le Conseil Municipal et présenté à la Préfecture. Vous pouvez le consulter en mairie. Après examen par ses services, le Préfet désignera un commissaire enquêteur qui recevra le public durant quatre semaines. Chacun pourra faire part de ses doléances.

Préparation du budget 2018 et projets à venir.

Après de nombreuses discussions avec les propriétaires du plateau des Chats, la Société d'Aménagement de Super Chasse, ceux-ci ne voulant pas vendre cette propriété de 200 ha, nous avons pu obtenir un bail emphytéotique de 50 ans, ce qui nous permettra de réparer quelques cabanes avant qu'elles ne s'écroulent, la cabane du Duc, celle des Sagnes, celle des Chats et celle de Sainte Anne.

En 2018, nous allons commencer par la cabane des Sagnes qui se trouve sur le premier plateau.

Ce patrimoine pastoral et agricole nous rappelle qu'au 19ème siècle, les habitants de Chasse après avoir fini leurs activités agricoles autour du village remontaient sur le plateau avec leur petit troupeau, pour ramasser du foin et quelques céréales qu'ils stockaient dans ces cabanes jusqu'à l'automne. Lorsqu'ils avaient le temps, ils transportaient à dos d'âne, leur récolte à Chasse. Avec le même mode de transport, ils rentraient le bois pour l'hiver à la fin de l'automne. Les femmes s'occupaient des bêtes alors que les hommes trouvaient d'autres travaux, tailleurs de pierres, scieurs de long à la journée ou à la tâche, d'autres allaient faire les bergers pendant l'hiver en basse Provence. Une vie rythmée au fil des saisons.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal espère faire revivre ce patrimoine au travers du parcours « Amountagna et des cabanes d'estives ». sur l'ancien cadastre on en recensait plus de 30.

Ce projet patrimonial pourra du moins je l'espère redonner vie à ce village de montagne où il y a un demi siècle la plupart des maisons étaient en ruine.

Le souhait du Conseil Municipal serait de voir s'installer dans ce village une activité agrotouristique, des produits bio, fromages, légumes, fruits, miel, confitures et table d'hôtes ou chambre d'hôtes.

Ce type d'activités commence à trouver des adeptes dans d'autres vallées alpines voisines.

Le bâtiment des Mélèzes, en 2018, fera, si les financements sont obtenus, l'objet d'une première tranche de travaux, toiture, façades et menuiseries extérieures, puis une autre tranche sur l'aménagement intérieur en 2019 et 2020.

Sur l'ancienne colonie de la RATVM, nous étudierons la possibilité de faire un petit lotissement avec de l'habitat partagé, que l'administration appelle aussi une nouvelle façon de vivre ensemble.

La fin de l'année approche, permettez moi au nom du Conseil Municipal de vous présenter tous nos Vœux de Bonheur et de Santé pour 2018.

André GUIRAND.

PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JANVIER 2017 A NOVEMBRE 2017

PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES ¼ DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise l'exécutif de la collectivité territoriale, avec autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal décide de faire application de cet article à hauteur de 59 500,00 € sur le budget principal et de 109 480,50 € sur le budget de la Régie des Eaux.

VENTE TERRAIN LA FOULERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Monsieur BLANC Rémi, représentant la SCI la Sousto d'acquérir une partie du terrain cadastré section AB n° 316. Ce terrain est attenant à la parcelle AB n° 315 qui appartient déjà à la SCI la Sousto. Il est donné une suite favorable à cette demande, au prix de cinq euros le m², il est précisé que les différents frais engagés pour la vente seront à la charge de l'acheteur. Il est demandé également que soit stipulé dans l'acte, le libre accès au parc sportif et aux gîtes.

NUMEROTATION DES RUES DOSSIER LA POSTE

La municipalité ayant la volonté de pouvoir situer l'intégralité des citoyens de la commune et notamment ceux installés sur des rues ou des axes non encore répertoriés, il est donc proposé la mise en place de nouvelles rues et quartiers sur le village ainsi que sur le hameau de Chasse, ce qui permettra la géolocalisation pour faciliter les services de livraison.

DELIMITATION DE LA ZONE DE L'AGGLOMERATION

Il est proposé de modifier les limites de l'agglomération, en raison de nouvelles constructions, ce qui va permettre de sécuriser les routes qui accèdent à cette nouvelle urbanisation de la commune, en limitant la vitesse d'usage en agglomération à 50 km/h, avec des points de repères précis (embranchement RD 202 jusqu'à la maison de M. Nahon, et sur la RD2 de l'embranchement de Jardin Ville jusque sous le village maison Mistre. Cette délimitation sera réalisée en accord avec les services du Conseil Départemental.

MUR ECROULE SUR LA RD2

Un courrier a été envoyé au Conseil Départemental, stipulant la dangerosité du mur qui est en mauvais état. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

ZONE 30 DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (AMENDES DE POLICE)

Fin mai 2016, un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Conseil Départemental. Cette demande n'a pas eu une suite favorable. Il est donc décidé de déposer de nouveau, comme l'a proposé le Conseil Départemental, le dossier de demande d'aide financière au titre des amendes de police pour 2017 pour l'aménagement d'une zone 30.

PLU

Suite à la visite du Bureau d'Étude en mairie le 07 février, M. GASSA a présenté les corrections demandées par la DDT, avec des modifications de zonage qui seront présentées dans le nouveau projet prochainement. Un calendrier a été établi, ce qui permettra d'approuver le PLU à la fin de l'année.

TRAVAUX LE MARTAGON

Des travaux de sécurité devront être réalisés à l'hôtel du Martagon. En effet, il faut procéder au tubage en inox de la cheminée. Les gérants de l'hôtel du Martagon ont également demandé de faire des travaux pour l'amélioration de la qualité d'accueil. Notamment avec la mise en place d'un poêle à granulés plus performant, permettant également le chauffage de la veranda et ainsi une économie d'énergie plus importante. Une participation financière à hauteur de 50 % sera demandée aux locataires.

LES MELEZES

Monsieur le Maire a présenté un projet de réhabilitation des Mèlèzes avec deux possibilités d'aménagement : une partie appartements à vendre et une partie hôtelière. Un dossier de demandes de subventions va être réalisé.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Commune 2016 a été voté à l'unanimité. Également le Compte Administratif et le Compte de Gestion du service de l'eau 2016 a été voté à l'unanimité.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) a été voté à l'unanimité, il est proposé de supprimer ce compte avant le budget 2017.

Programme d'entretien de la forêt Communale pour l'ensemble des cabanes forestières, il est souhaité que lors de l'hélicoptage du sel, on puisse profiter pour descendre les déchets et les monstres accumulés, notamment à la cabane de Chabaud.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION de la secrétaire de Mairie pour l'année 2017, il faudra réfléchir pour continuer le service de secrétariat et d'accueil. Comment le service sera rendu, en tenant compte que la C.C.A.P.V n'aura plus la compétence.

P.L.U

Le Maire informe que les PLU qui ne sont pas finis et dans l'attente d'être approuvés par le Préfet, sont transformés en « R.N.U » avec toutes les conséquences qui en découlent. En conséquent pour avoir l'appui technique d'une personne qualifiée de la C.C.A.P.V, du service de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide de passer en PLUi. VOTE : 9 Pour 1 Contre 1 Abstention

LA ZONE ARTISANALE étant passée sous la compétence économique de la C.C.A.P.V, le Maire informe que probablement le rachat des terrains par la C.C.A.P.V se fera en cours d'année.

LA MICRO CENTRALE après les courriers envoyés au Préfet, le Maire informe que l'étude date depuis 1972. Le Maire demande à Madame ISNARD que la parole lui est accordée si elle le désire pour apporter des précisions suite à la lettre envoyé. Le Préfet précise que les études sont en cours d'instructions par les différents services et qu'une réponse sera donnée en fonction des études d'impact sur la Chasse.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, le Maire informe des différents projets d'investissements sur la commune.

Zone 30 : 25 000 €

Panneaux Limite d'Agglomération : 2 000 €

Accessibilité Martagon / Mairie : 10 000 €

La Poste numérotation : 8 000 €

Cabane des Sagnes : 11 000 €

Goudronnage haut des Roches / Entrée de Chasse

Éclairage Public : 10 000 €

Désamiantage coût : 53 000 €, en fonction de la DETR.

Point d'eau au jeu de boules : 4 000 €

Réseau d'eau potable (coin des champs)

EMPLOI A.P.C : le Maire informe de la fin du contrat de l'emploi de l'Agence Postale et les contraintes du service public. Par manque de renseignements pour pouvoir établir un contrat en bonne et due forme, la décision est reportée à une prochaine réunion.

TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal vote comme suit les taux des quatre taxes directes locales :

Taxe d'habitation	9,50 %
Foncier bâti	6,29 %
Foncier non bâti	41,23 %
CFE	10,89 %

REDEVANCE DU PRIX DE L'EAU

Le prix de la taxe de la pollution reste inchangé, le prix de la redevance d'eau reste inchangé.

BUDGET PRIMITIF 2017 – C.C.A.S.

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif du C.C.A.S. à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – REGIE DES EAUX

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif de la Régie des Eaux.

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 155 851,00 €

Le montant total des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 320 964,00 €

Le budget du service de l'eau est voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif de la commune.

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 755 433,00 €

Le montant total des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 487 217,00 €

Le budget communal est voté à l'unanimité

RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL POUR BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, il est décidé de recruter une personne en emploi ponctuel pour une période de six mois de mai à octobre.

EMPLOI APC et REGISSEUR GITES

Le passage de l'emploi en CDD de l'Agence Postale Communale en un emploi en CDI n'étant pas retenu. Il est proposé que le poste de l'APC et le poste de régisseur des gîtes soient réunis pour assurer à un salarié un emploi plus important. Une étude sera réalisée pour la perspective d'un nouveau contrat. Deux membres du Conseil Municipal se sont abstenus sur ce projet.

TRAVAUX FORESTIERS PROGRAMME ENTRETIEN 2017 ONF

Un devis est proposé par l'ONF, après discussion il est demandé au Maire de cibler les urgences et de rencontrer l'Agent ONF pour mieux déterminer les divers travaux.

ENFOUISSEMENT BT 230/400 VOLTS DU POSTE "LES CLOTS"

La société CEGELEC Alpes du Sud Réseaux a été chargée par le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence de l'étude et des travaux de renforcement du réseau électrique sur la commune. Actuellement, les conventions auprès des différents propriétaires ont été signées avec les prestataires. Le tracé de la ligne d'enfouissement BT 230/400 Volts du Poste « les Clots », emprunte la parcelle communale section B N° 1667, il sera par conséquent signé une convention de passage et de servitudes entre le SDE et la Commune.

ACQUISITION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Après affichage de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 fixant la liste des biens présumés vacants et sans maître sur le territoire de la commune, aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, ces biens peuvent désormais être intégrés au patrimoine communal. Par conséquent, il va être procédé à la signature des actes relatifs à l'incorporation de ces biens vacants et sans maître.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Le 09 décembre 2016, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, a lancé le processus de création d'une Agence Technique Départementale destinée à accompagner les collectivités de son territoire. Après discussion, il est décidé l'adhésion à cet organisme.

RENOUVELLEMENT ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

L'adhésion de la certification forestière arrivant à terme, il est proposé le renouvellement de l'adhésion à cet organisme pour cinq ans.

DIVERS

Des travaux sur le réseau d'eau sont entrepris dans le quartier Coin des Champs et Espiniers, afin de canaliser les résurgences d'eau le long de la route.

AVENANT N° 1 RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Le montant du marché de maîtrise d'oeuvre de 14 680,00 € est porté à 16 930,00 €, suite à l'augmentation des délais du marché travaux, des réunions supplémentaires et un suivi administratif plus important qui ont été mis en place.

REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REALISATION D'UNE MICRO CENTRALE

Il est envisagé la réalisation d'une micro-centrale sur la source Aco de Vial au secteur Pont de la Chasse. Un dossier de demande de subvention pour une étude de faisabilité va être déposé auprès de l'ADEME et de la Région. Si les financements sont accordés, la commune lancera l'étude.

TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

La compétence "aménagement numérique" à l'exception des volets liés au niveau radio et télévision qui restent la compétence des communes est transféré à la CCAPV. Le territoire de l'ex. Communauté de Communes du Haut-Verdon Val d'Allos conserve la compétence liée à la Radio et à la Télévision.

RENOUVELLEMENT DU BAIL SARL LE NOUVEAU MARTAGON

Le bail commercial de l'hôtel le Martagon est renouvelé pour une durée de 9 ans, le montant annuel du loyer pour la première année est fixé à 9 600,00 €, pour la deuxième année il est fixé à 10 800,00 €, ensuite le montant du loyer sera annexé selon l'indexation des baux commerciaux. La rédaction du bail sera établie par un notaire, les frais seront pris en charge de moitié par le bailleur et par le preneur.

CONTRAT A DUREE DETERMINEE AGENT TECHNIQUE

Il est décidé la création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet sur une base de quinze heures hebdomadaires annualisées. Le contrat à durée déterminée portera sur la période du 17 mai 2017 au 31 août 2017.

MOTION RELATIVE A LA REORGANISATION DU RESEAU DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE QUART SUD EST DU DEPARTEMENT

Dans le quart Sud-Est du Département des Alpes de Haute Provence, il est prévu la fermeture ou réorganisation du réseau des finances publiques et notamment la suppression de trésoreries et la partie "Entreprise" pour le centre des impôts. Le Conseil Municipal demande l'annulation de toute réorganisation des services des finances publiques et demande également l'instauration d'un dialogue permettant au territoire de faire valoir le sens de l'intérêt d'un maintien de proximité de ces services.

MOTION SUITE A LA NOTIFICATION DES DOTATIONS ET DE COMPENSATION DE L'ETAT

Devant la nouvelle baisse constatée du montant des dotations et de compensation de l'Etat pour 2016, les Conseillers Municipaux expriment leur profond désaccord avec la politique de réduction des dotations mise en œuvre par l'État

MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 04 : SIEGE SOCIAL

Dans sa séance du 31 mars 2017, le Comité Syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire. Cette modification prévoit le changement de siège social. Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire du SDE04, à savoir, nouvelle adresse : 5 rue Bad Mergentheim 04000 DIGNE LES BAINS

DIVERS

Un groupe de travail doit se retrouver pour finaliser le choix des « nominations appropriées » pour complaire au service départemental du courrier de la Poste.

ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2017/04/05 EN DATE DU 16/05/2017

A la suite d'une erreur de rédaction la délibération n° 2017/04/2017 en date du 16 mai 2017. En effet, il s'agit du recrutement d'un agent d'entretien sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Pour la période de juillet et août, un agent est recruté pour effectuer toutes les opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence Postale Communale.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CREATION OU LA SUPPRESSION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE CREATION, DE CHANGEMENT DE PERIMETRE OU DE SUPPRESSION D'UN SERVICE PUBLIC

Il est décidé la suppression des postes de l'agence postale et de l'agent d'entretien et d'accueil des gîtes pour la création d'un seul poste à compter du 1er septembre 2017.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable annuellement. Le Conseil Municipal après avoir entendu la présentation du document par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le RPQS pour l'année 2016. Le document est consultable en Mairie.

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE AU RTM

La démolition est prévue prochainement. Il est envisagé de donner ce qui peut encore servir pour certaines personnes. Le reste sera soumis à la prestation de la Société TTB Amiante, 05200 EMBRUN. Le montant de l'intervention pourra de ce fait être revu à la baisse.

DROIT DE PASSAGE QUARTIER LES CLOTS

Un droit de passage au quartier des Clots est donné à M. Malacarne pour accéder à sa parcelle cadastrée B n° 339.

ZONE ARTISANALE

En ce qui concerne la zone artisanale, il faut réaliser de nouveau des contrôles.

BAIL EMPHYTHEOTIQUE CABANES D'ESTIVES PLATEAU DES CHATS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est envisagé la rédaction d'un bail emphytéotique pour les cabanes d'estives au plateau des E'Chats, ainsi qu'une convention pluriannuelle pour les pâturages.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Il est proposé de prendre une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement. En effet, les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles (congrés, maladie...)

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHLORATION GAZEUSE

Le contrat permettant l'entretien électromécanique des installations de chloration gazeuse ainsi que le nettoyage et désinfections des trois réservoirs communaux, proposé par la Société Provençale d'Équipement Industriel (S.O.P.E.I) a été accepté.

APPROBATION DES STATUTS IT 04

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 avril 2017, le conseil municipal a adhéré à l'Agence Départementale Ingénierie et territoires 04 (IT 04). Actuellement, il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur les statuts d'IT 04 et le règlement intérieur ; de préciser les services retenus et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les statuts et le règlement intérieur ont été approuvés à l'unanimité. Ensuite il a été décidé d'adhérer à l'ensemble des services "Base" - "Eau" - "Voirie et aménagement".

M. BONNET Pierre a été désigné comme délégué titulaire, Madame ISNARD Viviane a été désignée comme délégué suppléant.

DECISION MODIFICATIVE – OUVERTURE DE CREDIT

A la suite d'une erreur sur l'inventaire communal entre le véhicule Kangoo l'Unimog, il convient de régulariser cette situation en créant une recette d'investissement d'un montant de 11 069,25€ au compte 2182 chapitre 041 et en créant une dépense d'investissement d'un montant de 11 069,25 € au compte 25171 chapitre 041.

BAIL EMPHYTHEOTIQUE AVEC LA SOCIETE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DE SUPER CHASSE

Monsieur le Maire a contacté un service juridique qui est chargé de rédiger le bail emphytéotique pour quatre cabanes ainsi que la convention pluriannuelle pour les pâturages (204 hectares).

DIVERS

- Une partie du mur de soutènement de la rue André Barbaroux va être restauré.

En ce qui concerne l'achat des parcelles Desouches au hameau de Chasse, la commune déposera un dossier de demande de subvention « acquisition foncière », dès signature de la promesse de vente.

INDEMNITES DE GESTION 2017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'indemnités du receveur municipal pour l'année 2017 pour un montant de 385,34 € (37,63 € de cotisations). Le Conseil autorise le Maire à verser ces indemnités.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR SERVICE DE L'EAU

Suite à la présentation de la liste des demandes d'admission en non-valeur de Monsieur le Percepteur, il est décidé d'admettre la somme de 450,97 € en non-valeurs.

MAPA CABANE DES SAGNES

Le marché a été lancé, avec le concours du CERPAM, la date limite de la remise des offres est fixée au 15 décembre. Actuellement, quatre entreprises ont fait acte de candidature.

RECRUTEMENT EMPLOI SAISON HIVERNALE

En prévision de la période hivernale il est recruté une personne du 1er décembre 2017 au 31 mars 2018.

LES MELEZES DEMANDE DE SUBVENTION FRAT A LA REGION

Des devis pour la remise en état de la toiture, des façades, des boiseries ainsi que pour des travaux de désamiantage seront demandés. Il est envisagé plusieurs orientations budgétaires, notamment au niveau de la Région.

SECRETARIAT DE MAIRIE CCAPV

Le conseil municipal souhaite conserver le système actuel de convention du secrétariat de mairie dans les mêmes conditions.

SERVITUDE QUARTIER DES CLOS

En ce qui concerne la servitude du quartier des Clos, il est décidé de prendre contact avec l'intéressé et voir avec le plan et sur place comment établir la servitude par un acte notarié.

PROPRIETE RAIBAUT - LE VILLAGE

Il est proposé l'acquisition de la propriété RAIBAUT, au prix de 15 000,00 €, afin de rassembler les parcelles où est situé le Musée.

REGULARISATION TERRAIN QUARTIER DE TETE

Cette régularisation concerne la propriété Agostini Bertrand de Balanda, il est décidé de procéder à la vente au prix de 2000,00 €, les frais de géomètre et notarié étant à la charge de l'acquéreur.

DIVERS

Biens vacants et sans maître : A la suite de la renonciation de la famille Fournier et l'abandon des actifs immobiliers successoraux au profit de la commune de Villars-Colmars, ces biens immobiliers reviennent de plein droit à la commune. Monsieur le maire doit signer l'acte relatif à l'incorporation de ces biens vacants et sans maître.

Les Infos Communales

Pèlerinage de la Croix du Puy

Le jeudi 25 mai 2017, jour de l'Ascension, le traditionnel pèlerinage à la Croix du Puy a réuni une trentaine de participants au départ devant l'Église. A neuf heures l'Abbé Benoît a béni les courageux pèlerins, sac à dos prêts à s'élancer sur le sentier séculaire. Cette ascension est ponctuée de quatre haltes, devant des croix qui datent depuis l'origine de cette procession. Auparavant le pèlerinage avait lieu le lundi de la Pentecôte, comme il se trouvait concomitant avec Notre Dame de la Fleur, il a été déplacé au Jeudi de l'Ascension.

Les pénitents blancs, dans le vocable de la Saint Joseph, étaient chargés de l'organisation et de l'intendance. Une messe est célébrée devant la Croix du Puy, suivie de la bénédiction du territoire. Comme chaque année le Comité des Fêtes a offert un apéritif très copieux, puis il y a eu le déjeuner tiré du sac, avec un partage des spécialités locales, le beau temps était de la partie.

C'est un rendez-vous important pour les villageois, qui tiennent à perpétuer cette tradition toujours conviviale, qui nous rassemble.



Les Amis de Villars-Colmars

Les Amis de Villars ont invité la population à l'Assemblée Générale Annuelle à la Rotonde, avec un ordre du jour chargé :

- Rapport moral de la Présidente
- Approbation du rapport financier pour l'année 2016
- Installation de « Boîtes à livres » dans le village
- Questions diverses
- La cotisation annuelle est fixée à 12 €

Pour clôturer la réunion un apéritif est offert aux participants au Bar le Tétras.

L'Association organise chaque année des manifestations et elle propose pour cette saison estivale :

- vendredi 11 août à la Rotonde, tirage de la loterie, suivi d'une soirée cinéma à 21 heures
- un concours de boules après le 15 août
- mardi 22 août, sortie à la journée en autocar à Digne pour une visite guidée du sentier des papillons, qui abrite près de 500 espèces végétales, expliquant les 139 espèces de papillons évoluant sur les terrasses du jardin.

Retour à Saint André les Alpes pour le déjeuner au « Clair Logis », l'après-midi visite guidée de la Minoterie de la Mure-Argens, ouverte en 1902 pour la production de farine pendant 70 ans.

Une trentaine de participants ont été ravis de cette sortie de qualité à tous les niveaux.

Il faut féliciter les organisateurs pour leur investissement dans cette association très active au village. Nous remercions particulièrement Évelyne, Marie-Lou la Trésorière et la Présidente Micheline Ticon.

Micheline Ticon a été très fatiguée vers la fin août et a dû être hospitalisée en urgence. Madame la Présidente, nous vous souhaitons, un prompt rétablissement, pour que l'on puisse vous revoir parmi nous, l'été prochain.

Vill ' Art - Colmars

La période événementielle de **VILL'Art-Colmars**, s'est déroulée de la fin juillet à la mi-août (programme ci-dessous). Un nombreux public a suivi ces activités avec un événement phare « Amountagna » randonnée à la journée, de la découverte du pastoralisme en partenariat avec la Maison de la Transhumance.

Cette année le thème fort a été : les danses traditionnelles, avec de l'initiation deux fois par semaine, avec notre maître de danse Michèle Frégon. Danses de tous les pays, comme la Polka originaire de la Pologne, où les officiers devaient savoir danser parfaitement. Ils avaient des cours avec des écoles de danses reconnues, pour impressionner l'ennemi !

Lors de cette sortie un groupe de musiciens nous a fait danser devant la cabane de Marie-Louise dans le hameau de Chasse. Dans ce cadre particulier le ressenti était fort de cette tradition de danses anciennes. Le Rigodon, danse de cour très prisée à Versailles, se dansait déjà au XVI^e siècle dans les Alpes du Sud.

Programme :

Mardi 25 Juillet : Récital Piano Solo – Jean Tatu

Mercredi 26 juillet : Musique de chambre Violon-Piano – Jean Tatu et Pascal Cochenil : Premier Violon de l'orchestre symphonique de Rennes

Lundi 7 août : « Amountagna » Découverte du pastoralisme, du patrimoine naturel et culturel, à travers le regard d'artistes

Mardi 8 août : Bal trad à la rotonde avec le groupe « Entre 2 temps » (danses traditionnelles).

Mercredi 9 août : - Visite de Villars-Colmars à travers le chemin des oratoires, de son patrimoine historique et caché
- Conférence à la rotonde de Nicole Dhombres
« Une idée secrète de la France » en partenariat avec les 5 Saisons.
Encore merci à toutes les personnes qui se sont investies, pour que ces événements se déroulent dans les meilleures conditions

Récital Jean Tatu

Cette année pour des raisons de disponibilité des musiciens, le récital a été programmé les 25 et 26 juillet 2017. On s'est interrogé pour savoir comment les juillettistes, suivraient ce récital. A notre plus grande satisfaction l'Église était pleine, malgré d'autres manifestations programmées, même jour même heure dans les villages voisins.

Mardi 25 juillet : 21 heures Église de Villars-Colmars
Récital piano solo Jean Tatu
Bach, Beethoven, Chopin, Prokofiev étaient au programme

Mercredi 26 juillet : 21 heures Église de Villars-Colmars
Musique de Chambre, violon et piano
Pascal Cochenil et Jean Tatu
Sonate de Frank Fauré et tzigane de Ravel

Ce sont des prestations exceptionnelles, que nous offrent ces artistes, le public est conquit comme chaque année.

A la sortie un pot était offert pour pouvoir approcher et converser avec les musiciens.

AMOUNTAGNA 2017

Le lundi 7 août, cette 7ème édition d'Amountagna a invité le public à découvrir le patrimoine naturel et culturel à travers le regard d'artistes et de différents intervenants. Une fois encore le rendez-vous fut un succès, rassemblant plus de 170 personnes à l'entrée du hameau de Chasse. La randonnée d'un niveau de difficulté moyen était adressée aux marcheurs curieux et avides de surprises.

A 9 h 30, les participants ont pris le départ, direction la cabane de Marie-Louise, sous la direction de Nicolas notre accompagnateur en montagne, avec son chapeau à panache blanc. L'ascension fut animée et ponctuée de haltes, le Maire André Guirand souhaite la bienvenue aux randonneurs, Pierre Bonnet présente le hameau de Chasse, la découverte du pastoralisme avec Patrick Fabre, les lectures par les 5 Saisons et Michel Desmares intarissable sur les papillons et les insectes locaux.

Jean Vesco, nous a accompagnés tout le long du parcours avec son accordéon.

Les joyeux marcheurs furent accueillis à midi par les musiciens avec un apéritif suivi d'une dégustation de produits locaux confectionnés avec soin par nos artisans.



A partir de 15 h, divers ateliers furent mis en place feutrage de la laine avec Laure Allegrini, initiation à la vannerie avec Carole, découverte de notre environnement avec Jacques Pujol, découverte des papillons et autres insectes endémiques par Michel Desmares, rencontre avec la conteuse Mélissa Baker qui a déclamé ses histoires extraordinaires. Tous ces ateliers ont été suivis par un public attentif.



A 16 h 30, les participants ont été invités à s'initier aux Danses Traditionnelles présentées par notre maître de danse Michèle Frégona, orchestrées par le groupe « Entre 2 Temps » et par Jean Vesco avec son accordéon. Suite à l'initiation, le Baléti pris place et dura jusqu'à 19 h 30, puis les randonneurs sont retournés à Chasse



Bal Trad

Le lundi 7 août, la veille pour Amountagna, devant la cabane de Marie-Louise, les musiciens ont fait danser une grande partie des randonneurs, notamment avec le cercle circassien, nous étions prêts pour le Bal Trad.

Le lendemain après-midi à 17 heures devant la Rotonde, le ciel étant menaçant, le bal s'est retranché dans la salle des fêtes, qui était pleine à craquer. Les personnes ont adhéré à cette manifestation qui s'est terminée vers les 20 h 30, on peut le dire à la satisfaction générale. Un grand merci à tous les participants.

Le mardi 8 août à 17 heures Bal Trad à la Rotonde avec le groupe « Entre 2 temps ». Suite à l'initiative par notre maître de danse « Michelle Frégona », un groupe s'est formé avec comme objectif être prêt pour Amountagna, pari risqué ! Nous sommes tous débutants, mais volontaires.



Visite de Villars-Colmars

Mercredi 9 août, rendez-vous était donné à 16 heures devant l'Église, pour la découverte du village à travers le chemin des oratoires, plus de 75 personnes ont suivi cette visite avides et curieuses de son patrimoine historique et caché. Le parcours était ponctué d'arrêt devant des maisons où chacune a une histoire, la vie du village était intense et rempli d'anecdotes.

Dans l'Église, après avoir expliqué les différentes constructions et aménagements avec ses retables, Geneviève, chanteuse reconnue en Allemagne, a interprété à cappella, l'Avé Maria de Gounod. Après le moment de surprise, nous avons été sidérés par cette voix, que les murs de l'Église rendait encore plus irréaliste. D'autant que ce jour là, il y avait un problème sur la ligne électrique, les plafonniers s'allumaient, s'éteignaient comme si à chaque vibrato, l'Église lui rendait hommage. La majeure partie des visiteurs, après trois heures de découverte se retrouvaient devant le kiosque Demontzey, surpris, comme si le temps était suspendu. L'année prochaine, nous allons nous approfondir sur les fabriques de draps de l'intense activité économique qui s'est développée autour de cette industrie lainière.



Mercredi 9 août

Conférence de Nicole Dhombres, Historienne, en partenariat avec les 5 Saisons de Colmars, à 20 h 30 à la salle de la rotonde. Soirée captivante avec Mme Dhombres, qui a traité sur « Une nouvelle idée de la France ».

Jules Michelet (1798-1874) est le créateur d'une histoire de France vécue et écrite, lorsque parurent en 1833 les deux premiers volumes, le retentissement médiatique et politique fut considérable. Près de deux siècles plus tard, Patrick Boucheron met en exergue cette phrase étonnante de Michelet : « **Ce ne serait pas trop de l'histoire du monde pour expliquer la France** » .

Que voulait dire Michelet ? Comment cette phrase résonne-t-elle aux oreilles d'un historien comme Patrick Boucheron, ces deux questions sont au cœur de la conférence.

Une trentaine de personnes ont suivi avec attention ce débat animé par Mme Dhombres, un pot a clôturé cette soirée autour de la conférencière.

Concert de Guitare

Mardi 1er Août

Festival de Guitare du Monde, Charles Balduzzi, infatigable organisateur, nous a présenté un concert de guitare, d'un niveau exceptionnel, avec Anne Marie, concertiste de renom.

L'Église était pratiquement pleine, beaucoup d'auditeurs ont suivi les concerts dans les différents villages de la Vallée.

Merci Charles pour ton investissement.

Zone 30 Km/h

Après trois ans de démarches auprès du Conseil Départemental, pour réglementer la vitesse à 30 Km/h, il a fallu prendre en compte son environnement dans sa globalité, avec un périmètre urbain précis, un sens prioritaire sur le pont pour les voitures qui sortent du bourg, il a été estimé que les véhicules allant vers Beauvezer sont prioritaires. Le radar pédagogique est déjà en place, reste à poser des panneaux indiquant toutes ces réglementations

Nous espérons que ces aménagements, notamment la mise en place d'un ralentisseur, contribueront à sécuriser le site très fréquenté par les enfants et les résidents.

Il faudra ajouter une dose de civilité pour que enfin, l'on puisse déambuler en sécurité.

Accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public)

Les places de stationnement des PMR (personnes à mobilité réduite) adaptées doivent être localisées à proximité de l'entrée du bâtiment
Le décret n° 94-86 indique qu'il faut avoir minimum 2 % du nombre total de places pour le public, elles doivent être signalées de façon horizontale et verticale, les dimensions sont de 3,30 x 5 m minimum, avec un cheminement accessible.

Une marche, un ressaut implique l'installation d'une rampe d'accès qui devra être accessible sans effort, la longueur de la rampe dépend de hauteur à franchir, avec une pente à respecter de 6 % pour tout accès.
Ce sont là quelques exemples types de la réglementation, la loi accessibilité est un vrai challenge que la mairie a entrepris auprès de ses bâtiments communaux recevant du public. La mairie sera le premier édifice à répondre aux contraintes techniques.

Les écoles

« La grande récréation » de près de deux mois débute en ce 7 juillet par une fin de journée radieuse et déjà plutôt estivale.

Ça y est les vacances, pour beaucoup avec pleins de projets, parents, grands-parents présents vont assurer, sinon garderie à Allos et les animations de l'OIS seront au programme pour certains avec enthousiasme !

Les enseignantes finissent le rangement et se préoccupent aussi de la rentrée, du fait de la baisse des effectifs la répartition des CE2 en deux classes : 6 avec CM1 et 7 avec CP CE1. Sachant que seuls 4 élèves rentrent en PS et 8 CM2 partent au collège.

Dans les zones rurales, il n'est pas rare d'avoir plusieurs niveaux dans certaines classes.

Quant aux agents ATSEM, elles doivent entreprendre le grand nettoyage de tous les locaux ; à la rentrée chacune reprend son poste aide maternelle, accueil garderie et cantine, surveillance au car de ramassage. Au final tout cela fonctionne plutôt bien à l'échelle de la vallée, les responsables de l'équipe du service Enfance Jeunesse encadre les différents agents au quotidien et le service rendu aux familles est des plus adapté et fait des envieux hors notre territoire.

On ne reste pas insensible lorsqu'on est élue et membre de certaines commissions, comme celle de l'enseignement de s'inquiéter de la baisse des effectifs, on s'interroge aussi sur les écoles de la vallée et on souhaite vivement que l'ouverture de la station de ski à la Foux obtienne aussi la classe unique pour la saison, rendant un service adapté pour les familles de saisonniers et les résidents permanents réduisant les trajets sur les routes verglacées. On espère de bonnes nouvelles à la rentrée de septembre.... en attendant bonnes vacances !!!!

Et voilà ! le CLAP de fin des TAP !
Qu'es Aco ?
Exit les temps d'activités périscolaires

Les dernières délibérations des conseils d'école avant le 30 juin ont formulé, sur les fortes volontés et demandes des parents, d'organiser le retour à la semaine de 4 jours.

Les élus de la grande communauté ont donc acté.FIN.

Le dispositif de 2013, afin de répondre aux obligations ministérielles, élaboré en plusieurs commissions avec l'ensemble des partenaires élus, enseignants et parents d'élèves a été d'organiser au mieux des activités ludiques, variées et gratuites. Beaucoup de suggestions réalisables avec des agents diplômés et des conventions avec des animateurs ont été proposés.

Tout cela réfléchi et acté : mot d'ordre sérieux et sécurité pour le bien être des enfants inscrits.

Alors dans le Haut-Verdon :

Pas trop de scoubidoumême pas du tout !

Des jeunes enfants du PS aux plus grands des CM2 ; ceux inscrits par rotation sur un après-midi par semaine se sont retrouvés :

petits mitrons, pâtissiers,

jardiniers en herbe,

décorateurs et recycleurs des montagnes,

sortie cyclo, autorisée, contrôlée ; foot et gym, escalade,

activité autour de la laine, et petite sieste aussi

Bravo aux animatrices, agents ATSEM, Direction Service enfance et bénévoles.

Alors un petit coup d'œil pour l'École de Colmars côté jardin potager un train des Pignes miniature revisité avec des objets recyclés, et la jolie chenille processionnaire plutôt sympa colorée en pierre peinte du Verdon. Une bien jolie « Parenthèse enchantée » de joyeux moments.



La Commune va donner des noms à ses rues

Après avoir rencontré la Poste et d'autres services administratifs, le constat a été fait qu'il fallait situer exactement chaque maison, pour les besoins de la géolocalisation.

Il est prévu une réunion publique, visant à informer la population sur l'avancement de l'adressage, qui devrait être en place en 2018. L'occasion pour les résidents de découvrir le travail des élus, qui depuis plusieurs mois se sont penchés sur ce dossier.

« On n'a pas de noms de rues affichés, pas de numéro, ce qui a des conséquences négatives ». Même si ce n'est pas une obligation légale, puisque nous sommes une commune de moins de 2000 habitants. Pour ces noms de rue, il n'y aura pas de référence à des personnes ou à des dates. C'est la numérotation métrique alternée qui déterminera la position de la maison par rapport à un point zéro, elle est la norme en zone rurale.

Il est important de localiser rapidement pour les moyens de secours, d'urgence ou de difficultés des livraisons, il faudra se pencher sur les conséquences d'aménagement (panneaux - plaques - poteaux). La dernière phase sera la mise en application avec la date définitive, où il faudra informer les administrations, banques et les différents services (eau, assainissement) etc.



GESTION DES DECHETS : Incivisme et Projets

Notre Communauté de Communes ALPES PROVENCE VERDON, nouvellement créée, se penche dès sa naissance sur les problèmes complexes et au combien importants de la gestion des déchets, et c'est une bonne chose.

Nous remarquerons avec tristesse et colère que ce problème, qui est celui de tous, continue d'être complètement ignoré par certains villarois, résidents permanents, secondaires ou simplement de passage. Les exemples sont multiples :

- Un regard sur l'arrière du chalet pour carton à côté des poubelles, montre que ce lieu sert toujours de décharge sauvage.
- Le gîte de Marie-Louise, très prisé, est parfois restitué dans un triste état.
- De nombreux déchets (plastic, mégots, papier jonchent le village et ses abords.

Nous déplorons ces comportements, cela n'empêche pas d'avancer pour tenter de résoudre ce délicat problème, enjeu important des années à venir.

Certes, il y a les actions internationales, comme la conférence de Paris, des actions nationales sous l'autorité d'un nouveau ministre accueilli plutôt favorablement, et les actions locales qui nous touchent directement.

La dernière commission de la Communauté de Communes a notamment décidé :

- la mise aux normes des déchetteries d'Allos et de Thorame
- la mise en place d'une filière de validation des textiles, linges, chaussures. Cela représente plus de 13 kg par habitant jetés aux ordures ménagères. Il sera procédé dans les mois à venir à la mise en place de bornes sur tout le territoire Alpes Provence Verdon pour recueillir ces produits qui peuvent être recyclés ou réutilisés après collecte et tri. Une borne est prévue à Colmars près du centre de secours et aux déchetteries d'Allos et de Thorame.

SIVU d'assainissement collectif du Haut Verdon : Une épuration intermédiaire entre le traitement et le Verdon

« Afin de préserver au mieux la qualité des milieux aquatiques du Verdon, le SIVU d'assainissement collectif du Haut Verdon et les financeurs publics ont consentis des efforts communs quant à la réalisation d'un ouvrage complémentaires à la station d'épuration de Beauvezer.

Cette dernière récupère les effluents de Colmars les Alpes, Villars Colmars et Beauvezer. Même si le système de traitements est mis en œuvre de manière poussé et qu'il permet le rejet d'un effluent répondant aux objectifs assignés au milieu récepteur, il peut être ponctuellement saturé ou peut dans certaines configurations avoir des reflux de matières polluantes. En effet, les usages intensifs de l'eau en période estivale, qui correspond souvent aussi à la période d'étiage, peuvent à terme fragiliser notre cours d'eau.

C'est une des raisons pour lesquelles la mise en place d'une "Zone tampon" ou "Zone de Rejet Indirecte" (ZRI) entre la station d'épuration et le bras secondaire du Verdon a été réalisée.

Il s'agit d'un espace naturel aménagé en deux files distinctes (ou deux parcours en parallèles) dont l'objectif est de réduire l'impact des eaux usées traitées par la station d'épuration. On peut alors distinguer quatre fonctions principales :

La rétention de boues ou macro-déchets :

Le but est de retenir des matières en suspensions ou macro-déchets pouvant provenir du bypass des ouvrages de traitement pour entretien, ou d'un départ de boues accidentel de la station provoqué par un à-coup hydraulique par exemple. Des bassins sont alors construits en début de file pour permettre un premier dépôt de ces matières.

La dispersion du rejet :

Il s'agit de réduire ou d'éviter le rejet direct dans un cours d'eau par dispersion d'une fraction du rejet dans le sol (infiltration), l'air (évaporation), ou les plantes (assimilation biologique). Cette fonction est réalisée dans une partie des bassins de tête d'ouvrage, mais aussi dans les canaux disposés en serpentins pour plus de parcours avant rejet. Les parties de ces canaux qui doivent encore être végétalisés accueilleront dès ce printemps des roseaux.

L'abattement complémentaire de la pollution :

L'enjeu est d'affiner l'épuration des eaux traitées sans parler pour autant de traitement tertiaire puisque le centre de traitement permet d'ores et déjà d'abattre les paramètres fixés par la norme. Une future collaboration avec le service départemental d'assistance technique (IT 04, anciennement le SATESE 04) nous permettra de quantifier l'abattement de pollution réalisé par cette ZRI.

Le lissage hydraulique :

Cette fonction consiste à atténuer de fortes variations journalières du débit rejeté par la station. En effet les pics de débit relativement importants par rapport au débit du bras secondaire du Verdon peuvent provoquer sur ce dernier des risques de lessivage perturbant l'implantation de micro-organismes utiles dans le processus d'auto-épuration du cours d'eau.

A ces fonctions principales peut s'ajouter également le fait que ce milieu de type humide est propice au développement de la biodiversité et constitue la valorisation de terrains placés en zone inondable. Nous remercions à cette occasion les propriétaires des terrains de nous avoir permis une rapide transaction.

C'est au total, pas moins de 54950€ HT qui ont été investi dans ce projet, aidé par le Conseil Départemental à hauteur de 30% et par l'Agence de l'eau à 33%, la part d'autofinancement prise en charge par le SIVU d'assainissement collectif du haut Verdon s'élève donc à 37%.

L'inauguration de cet ouvrage sera réalisée après de la végétalisation des canaux, courant printemps 2018.

Un effort qui, nous l'espérons, permettra de garantir plus efficacement la qualité de l'eau rejeté au milieu aquatique du Verdon tout en satisfaisant les activités de pêches et de loisirs qui y sont pratiqués. »

Animation de la Sainte Sévère

A l'initiative des commerçants du village, une concentration de vieux tracteurs a eu lieu le samedi de la Sainte Sévère.

Cette animation a réuni une trentaine de vieilles machines agricoles, un apéritif et des coupes ont récompensé les joyeux participants. Félicitations à tous pour l'organisation et tous les propriétaires de ces engins d'un autre temps !



Échos du village

Résultats scolaires :

Brevet des collèges à Saint André : Cédric PARDUCCI
Romain REGA

À Grenoble : Lorie-Anne ISNARD

Maiwenn ISNARD après la réussite à l'école des Mousses a intégré dernièrement le bâtiment de la marine « Le Mistral » à TOULON.

De jolies nouvelles avec les venues au monde de petits bouts de choux :

Bientôt elle marche, c'est Emma qui a vu le jour le 26 décembre 2016 à Marseille et comble de joie Martine notre secrétaire et François, berger des abeilles, et ses jeunes parents Julien et Audrey.

Quant à Noé, il se prépare en futur sportif comme sa tonique Mamie Monique Roux et Eric Esmingaud, il est né le 24 janvier , il ravit toute la famille réunie autour de lui.

C'est presque un feu d'artifice, Paul est né à Marseille le 13 juillet dernier au foyer de Marie Céline et Fabien , il va sans dire que notre Berger des Montagnes Michel Barbaroux et Françoise sont heureux de la naissance du premier petit fils.



Monsieur le Maire a eu le grand plaisir de célébrer le Mariage de Madame Josiane ADRAGNA et Monsieur Alain ZAMMIT le 3 juin 2017 ; ils résident l'immeuble « Les Alpagnes ».



Décès

Mme Décarre Rosine est décédée le 29 Novembre 2016 à Die (Drôme) à l'âge de 91 ans, on l'appelait couramment Josette, qui était son deuxième prénom, Rosine était le prénom de sa grand-mère qui habitait à Chasse.

Avec son époux, à la retraite et ses enfants Robert et Jean-Louis, elle était venue dans la maison familiale d'Émile et Félicie Ventre, derniers éleveurs qui avaient des montons dans le village dans les années 1960.

Tous les après-midi, la 406 verte sillonnait la vallée, avec son époux elle aimait redécouvrir les villages de son enfance. Très fatiguée Josette était rentrée dans une maison de convalescence.

Mlle Monek Yvette est décédée à Villars le 13 Décembre 2016 au domicile de Robert Dalmasso et de sa sœur Inès Elle a été très entourée sur sa fin de vie.

Mr Leullier Robert est décédé cet été, il avait construit un chalet à Pied de Roche. Avec sa famille, on les voyait souvent à Villars, des fervents résidents de ce lotissement, avec son panorama exceptionnel.

Mme Isabelle Deleuil est décédée le 05 juin 2017. Avec sa famille, elle est venue à Villars vers 1949, pour des raisons de santé. Ses deux filles Yvette et Nicole sont allées à l'école primaire du village. Locataire dans diverses maisons, on la retrouve chez Gaston, où dans l'été on y avait fêté l'anniversaire de sa fille Yvette. Fidèle à Villars, Mme Deleuil a racheté la maison de l'oncle, que l'on appelait gentiment « le ramoneur », puis avec sa fille et son gendre, ils se sont installés dans la villa de Pierre et Philomène Silve. Les derniers temps, fatiguée, elle avait rejoint une maison de retraite, très entourée par sa famille.

Monsieur Martinez François, décédé l'an dernier dans sa 85ème année, très attaché à Villars. L'été 1959, ils n'ont pas hésité alors jeunes mariés d'y rejoindre la famille alors en congés, en vespa depuis Marseille. Par la suite, Il y est venu avec son épouse à leur retraite en toutes saisons, profitant bien de cet appartement « les trolles » à l'ancienne école, promenades, cueillettes de champignons, farniente devenant leurs meilleurs loisirs.

Régis GIRARD est décédé le 18 avril 2017 à l'âge de 55 ans, suite à un accident à Digne-les-Bains. Il était salarié de Blanc Matériaux à Colmars. Il avait acheté une maison au quartier de Tête à Villars et laisse deux jeunes garçons que l'on croise souvent dans le village. Très connu dans la vallée, cet accident nous a tous consterné.

Monsieur SASSEAU, époux de Jacqueline Lasch est décédé à Nice cet automne, il venait à Villars depuis longtemps, c'était une personne très agréable, il était présent à la réunion des Amis de Villars au début Août.

Monsieur Maurice JAUME est décédé le 1er octobre 2017 à Villars-Colmars, né le 22 mars 1931 au Maroc. Il était l'aîné de 6 enfants, sa maman fille Darasse épouse Jaume, était la fille de Georges Darasse résident à la Bastide, c'était un peintre et un photographe reconnu. Maurice a passé une partie de sa retraite à Beauvezer et en Corse, personne discrète. Son frère Philippe Jaume est décédé à l'âge de 83 ans, père de 3 filles, il habitait à Beauvezer. La famille Darasse a un caveau dans le petit bois dit « la tombe » à Villars.

A toutes les personnes touchées par
la disparition d'un être cher,
nous présentons nos plus sincères condoléances

ENCHANTEMENT

A tous moments,
A chaque instant,
La lumière envahit brillamment
La majestueuse montagne

Quand l'éclat auroral s'éveille,
L'obscurité vacille,
La nuit ne teinte plus
De sa noirceur le jour.

Au point du jour
La terre s'étire, s'étincelle,
Et parmi les vivaces feuillages
La perle de rosée s'orne, s'évapore,
En une myriade éthérée
De clairs rayons musicaux.
La voûte céleste s'enchante
De cette blancheur et se voile.

Quand la beauté du jour
S'illumine et s'embellit,
La montagne s'auréole et nimbe
La vallée d'une bigarrure de couleurs

Villars-Colmars, le 26 juillet 2017

Jean-André MARGOSSIAN

REVUE DE PRESSE

VILLARS-COLMARS

● **Danses Occitanes.** C'est à la Rotonde que le bal de danses occitanes a eu lieu.

Jeunes et moins jeunes s'étaient donné rendez-vous pour cette soirée, commencée par un apéro et par un "goustaron". Le duo Muller, Sandrine et Cyril, qui joue de plusieurs instruments : galoubet, tambourin, accordéon, cornemuse, a animé le bal de musiques traditionnelles occitanes, avec Pierrot Michel, qui avait apporté sa cabrette. Il y a quelques mois, Michelle Frégona, professeur bénévole de danse a eu l'idée de créer un atelier de danses traditionnelles, ce bal était l'occasion de clôturer en beauté cette première série de répétitions. → Pendant les vacances scolaires, le rendez-vous est donné à la Rotonde lundi et mercredi à 18 heures les cours sont gratuits et sans limitation d'âge.



/PHOTO J.-L.C.

VILLARS-COLMARS

Une belle saison d'arts



La période événementielle de Vill'Arts-Colmars, s'est déroulée dans le mois d'août.

Un nombreux public a suivi ces activités avec un événement majeur "amoutagna", une randonnée à la journée pour partir à la découverte du pastoralisme en partenariat avec la Maison de la transhumance.

Le point fort de cette année : les danses traditionnelles occitanes : rigodon, mazurka ou la volte, ancêtre de la valse, ou du monde comme la Polka qui us vient de Pologne.

La saison a été riche en événements : récital piano solo avec

Jean Tatu, Musique de chambre, violon et piano Jean Tatu et Pascal Cochenil.

Baltrad à la Rotonde avec le groupe "Entre deux temps" des danses traditionnelles, visite de Villars-Colmars à travers le chemin des oratoires et une conférence à La Rotonde de Nicole Dhombres "Une idée secrète de la France" en partenariat avec "Les 5 saisons de Colmars".

Les organisateurs remercient toutes les personnes qui se sont investies pour permettre la mise en place de ces événements.

J.-L.C.

VILLARS-COLMARS

Pèlerinage de la croix du puy

Le jeudi 25 mai, jour de l'Ascension, le traditionnel pèlerinage a réuni une trentaine de participants. À 9h au départ devant l'église, l'abbé Benoît a béni les courageux pèlerins, sacs à dos, prêt à s'élancer sur le sentier séculaire. Les pénitents blancs, sous le vocable de la Saint Joseph étaient chargés de l'organisation et de l'intendance. Une messe a été célébrée devant la Croix du Puy, suivie de la bénédiction du territoire. Le comité des fêtes a offert un apéritif copieux et convivial, puis il y a eu le déjeuner tiré du sac avec un partage des spécialités locales, le beau temps était de la partie. C'est un rendez-vous important pour les villageois qui tiennent à perpétuer cette tradition.

J.-L.C.



SERVICES MEDICAUX ET D'URGENCE

CABINET MEDICAL

Docteurs LAKE & BOURDIN

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.43.20 – Le week-end : Le 15

CABINET DE KINESITHERIE

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.03.89 – 06.80.40.14.30

INFIRMIERES

Mme THIL : 04.92.83.45.86 Cabinet Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

Mmes BARTHELEMY et LANTELME : 04.92.83.14.39 – 06.03.48.23.05

Cabinet Pôle de Santé à Allos

DENTISTE-M. MANE – sur rendez-vous

Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes
04.92.83.00.73

PHARMACIE- M.BLANC- Pôle de Santé à Colmars-les-Alpes

04.92.83.40.29

TAXI – M. BLANC

04.92.83.95.90 – 06.87.00.35.16 – 06.30.18.89.82

SECURITE

Gendarmerie - 04.92.83.40.20 ou 17

Pompiers – 18 ou 112

SERVICES ADMINISTRATIFS VILLARS-COLMARS

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h

Levée du courrier 11 h 45 – Téléphone : 04 92 89 12 27

MAIRIE

Secrétariat ouvert au public :

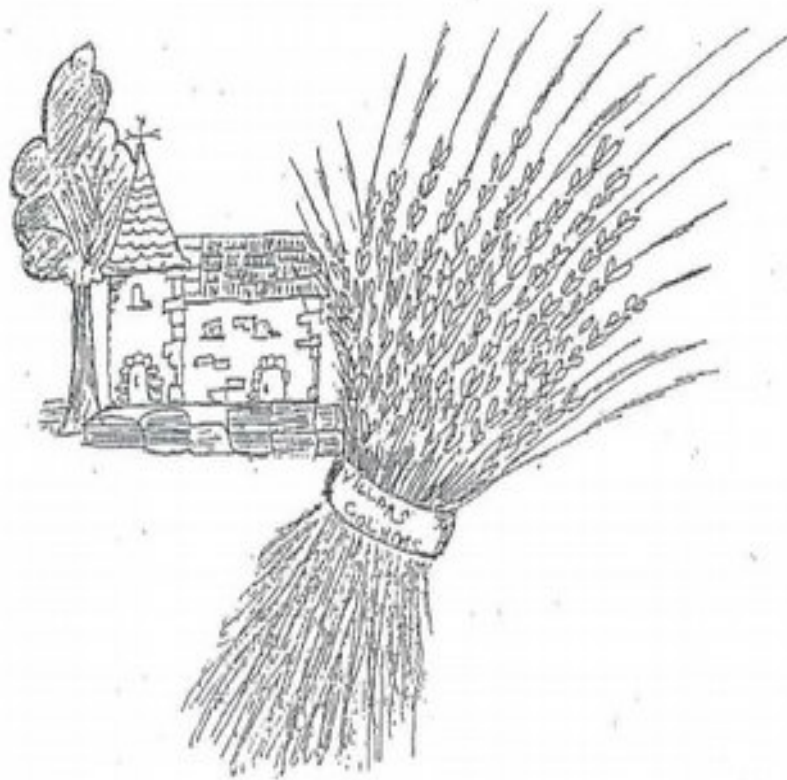
Lundi de 14 h à 17 h

Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Tél. : 04.92.83.43.01 – Fax : 04 92 83 30 79

ONF

- Maison forestière –



Ceci est
l'Emblème de notre Village.
C'est par ce Blé que naquit
Villars